

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 17671

présenté par

M. Rancoule et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

La Nation se fixe pour objectif d'ici 2025 de permettre aux sapeurs-pompiers volontaires ayant accompli dix années de service en qualité de sapeur-pompier volontaire d'obtenir un droit à une majoration de la durée d'assurance de trois trimestres prise en compte pour la constitution de leurs droits à une pension de retraite au titre de la solidarité nationale.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Rassemblement National entend défendre la retraite des sapeurs-pompiers volontaires.

Cet amendement vise à prévoir une majoration de la durée d'assurance (bonification) pour la retraite des sapeurs-pompiers volontaires au titre de la solidarité nationale. Il s'agit d'une revendication forte de la part de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF).